

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPARATION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Genetet, M. Giraud, Mme Rilhac, Mme Peyron et M. Vignal
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.